

DIRECTION L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service Aménagement Urbain / Déchets
Dossier suivi par *Sophie NUSSBAUM-GIRY/Aurore VIDAL*

Concours Villes et Villages Fleuris 2022

FICHE D'INSCRIPTION

COMMUNE DE :

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver ci-après la candidature de ma commune au label Villes et Villages Fleuris.

Les renseignements contenus dans ce dossier sont à l'usage exclusif des organisateurs du label Villes et Villages Fleuris.

A adresser à :

Adresse mail : villes-et-villages-fleuris@ariego.fr

ou

Conseil Départemental de l'Ariège
Direction de l'Aménagement de l'Environnement (DAME)
5-7 rue du cap de la ville
B.P. 09001 Foix Cedex

avant le 25 mai 2022

La candidature au label est gratuite

Catégorie :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| 1 (moins de 100 hab.) | <input type="checkbox"/> |
| 2 (de 101 à 300 hab.) | <input type="checkbox"/> |
| 3 (de 301 à 1 000 hab.) | <input type="checkbox"/> |
| 4 (de 1 001 à 3 500 hab.) | <input type="checkbox"/> |
| 5 (plus de 3 500 hab.) | <input type="checkbox"/> |

Mairie

Nom de la commune : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Tél : _____

Courriel : _____

- Nom du Maire : _____
 - Nom du maire-adjoint en charge des espaces verts : _____
 - Nom du responsable des espaces verts : _____
- Tél. : _____ Portable : _____ Courriel : _____

Informations générales

Population (dernier recensement) : _____

Surface du territoire communal : _____

La commune était-elle inscrite en 2021 ? : Oui Non

Les objectifs

Description des principaux objectifs de la démarche : _____

La stratégie

- **La démarche de valorisation** (description sommaire du projet de valorisation du territoire municipal) : _____
-
-
-

• **Les moyens :**

- Budget consacré au fleurissement et aux aménagements paysagers : _____

- Nombre de personnes employées au service des espaces verts (le cas échéant) : _____

- Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ? Oui Non

- Participation des bénévoles Oui Non

• **La gestion :**

- La commune a-t-elle élaboré un plan de gestion des espaces verts? Oui Non

- Un plan de désherbage ? Oui Non

- Un plan de gestion du patrimoine arboré ? Oui Non

- Un plan de fleurissement ? Oui Non

• **Les ressources naturelles :**

- La commune arrose-t-elle avec de l'eau potable ? Oui Non

- La commune valorise-t-elle ses déchets verts ? Oui Non

- La commune utilise-t-elle des techniques de paillage ? Oui Non

- La commune mène-t-elle des actions en faveur de la biodiversité ? Oui Non

- Actions de la commune pour limiter les consommations d'énergies (éclairage public, déplacements, origines des énergies utilisées ...) : _____

• **Descriptif sommaire des espaces dont la commune a la charge :**

Entrées de bourgs

Place

Espace public

Espaces sportifs (stade, ...)

Quartiers d'habitation

Zones d'activités

Parcs et jardins

Cimetière

Abords d'établissements publics

Rond point

Espaces naturels (cours d'eau, bois, zones humides, prairies ...)

Infrastructures de déplacement (Passages, chemins, ruelles, routes, cheminement piétonniers...)



(A découper et à conserver : voir le verso)

• **La communication et l'animation :**

- La commune organise-t-elle des événements sur la thématique jardin ? Oui Non
 - La commune organise-t-elle un concours des Maisons Fleuries : Oui Non
 - La commune communique-t-elle son patrimoine paysager ? Oui Non
 - Si oui, de quelle manière ? _____
-

Afin d'organiser au mieux la tournée, merci de nous indiquer le temps que devra consacrer le jury départemental à votre commune lors de son passage :

- ½ heure 1 heure 2 heures

Fait à : le

Nom :

Qualité :

Signature:

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à gérer le concours Villes et Villages Fleuris. Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les destinataires des données sont les membres du jury du Conseil Départemental de l'Ariège, l'ADT et le CAUE ainsi que les collectivités locales du département participant au concours.

Le Conseil Départemental de l'Ariège souhaite utiliser ces données à des fins statistiques afin d'évaluer l'attractivité du concours.

*Dans ce cadre, *je consens , je ne consens pas , à ce que mes données soient conservées par le Conseil Départemental de l'Ariège pendant une durée de 3 ans. Sinon les données enregistrées seront conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.*

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

***Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre choix**



.....
(A découper et à conserver)

Conformément à la réglementation pour la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès en nous adressant un courrier, par voie postale, au Délégué à la protection des données ou au service DAME – Conseil Départemental de l'Ariège 5 rue du Cap de la Ville 09000 Foix – ou par mail à l'adresse suivante : dpo@ariege.fr